



Conseil d'administration du château de Fontainebleau

Compte-rendu du CA du 11 décembre 2018 par vos représentants du personnel

Le discours introductif du Président a oscillé entre ombre et lumière. Point d'orgue d'une actualité brûlante en cette fin d'année : l'incendie qui a ravagé le 19 novembre les locaux et une partie des outils de travail du service des travaux et de la maintenance situés aile des ministres, contraignant celui-ci à un hébergement dans des locaux provisoires, mais aussi l'enquête approfondie menée sur le site par la Direccte* et la Police nationale le 22 novembre, à l'encontre du prestataire de surveillance ASGC. Investigations qui ont mis en évidence des fraudes caractérisées qui ont conduit l'établissement à déposer plainte, à se séparer dans les plus brefs délais du prestataire, et à devoir désigner un nouveau prestataire selon une procédure d'urgence.

Au titre d'une actualité plus « souriante » le Président a souligné la bonne tenue de la fréquentation du château en 2018, qui sera supérieure aux objectifs fixés il y a un an, avec un rééquilibrage entre les visiteurs payants et les visiteurs gratuits, et un effort porté à destination des publics chinois. Ces résultats positifs ont été mis en relation avec les événements organisés au cours du second semestre : le salon du Chocolat, l'opération « orchestre à l'école », l'exposition Louis Philippe, avec un focus particulier sur l'exposition Rois du monde entièrement financée par le prince Al Thani, et qui a bénéficié d'une forte couverture médiatique.

Pour clore cette présentation, le Président a fait part du lancement d'un appel à projets pour la réhabilitation du quartier des Héronnières, ancienne Grande Écurie du Roi situé en lisière du Parc, et classée au titre des monuments historiques, constitué de 11 corps de bâtiment formant un quadrilatère entourant un bâtiment central. Ces dépendances ont longtemps servi de casernement gérées par le ministère de la Défense, et ont intégré le giron du ministère de la Culture en 2005. Cet ensemble ainsi que les parcelles attenantes, totalise une surface de près de 8 ha. Cet appel à projets concerne aussi bien des investisseurs, que des opérateurs privés ou publics. Les trois ou quatre meilleurs candidats seront sélectionnés fin avril, lesquels seront invités à remettre une offre.

Direccte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

- **Approbation du procès-verbal du CA du 26 juin 2018**
- **Budget rectificatif 2018 n°2**

Le besoin d'ajuster le budget en recettes et en dépenses découle, entre autres facteurs, de prévisions de recettes propres non atteintes. En effet, bien que la fréquentation est en hausse par rapport aux objectifs, les ressources dégagées par la billetterie sont insuffisantes (- 80 240 €) avec un ticket moyen en baisse, dues notamment à des ventes en nombre massives, ce type de ventes bénéficiant de réductions tarifaires. Par ailleurs d'importantes ventes en nombre avaient été effectuées avant le 01 janvier 2018, date à partir de laquelle la hausse de + 1 € du droit d'entrée (12 €) est entrée en vigueur. Au titre des recettes diverses on notera une forte augmentation liée au remboursement partiel (140 000 €) du sinistre de la Chapelle de la Trinité à la suite du départ de feu de juin 2017. A signaler, au titre des financements publics une diminution de – 173 500 € liée à un ensemble de subventions espérées de la part de la Région Ile-de-France qui finalement n'ont pas été accordées ou bien ont été reportées. Inscription à ce BR de fortes sommes liées aux mécénat (+ 907 186 €) liés entre autres à la restauration de l'éclairage historique de la salle de Bal (340 000 €), et à la restauration du Boudoir Turc (200 000 €).

- **Avenant n°7 à la convention du 7 novembre 2016 relative à la création d'une manifestation national autour de l'art et de son histoire, intitulée Festival de l'histoire de l'art**

Il s'agissait de proroger d'un an la durée de la convention tripartite entre le Ministère de la Culture, le château de Fontainebleau et l'Institut national d'histoire de l'art qui fixe les conditions d'organisation du Festival, et d'arrêter le budget prévisionnel de la 9^{ème} édition du Festival de l'histoire de l'art et d'en définir les caractéristiques spécifiques. Le thème retenu est « **Le peuple** » et **les pays nordiques (Suède, Norvège, Danemark, Finlande, Islande)** seront les pays invités. Cette édition se tiendra du **7 au 9 juin 2019**.

(A signaler que le prochain CA, fixé le 12 mars 2019, se prononcera sur le déplacement du jour de gratuité de juin, fixé habituellement le premier dimanche du mois, pour le faire coïncider avec le FHA dont le principe de gratuité est au cœur de cette manifestation).

Le budget prévisionnel de l'édition 2019 s'élève à **742 710 €** (559 730 € EPCF et 182 980 € INHA)

- **Avenant n°2 à la convention de mandat du 15 décembre 2014 relative à la phase 1 du schéma directeur de rénovation**

Parmi les 17 opérations prévues dans la phase 1, quatre opérations complexes restent à réaliser :

- **la mise en sécurité de l'aile Louis XV et la modernisation des accueils** avec une augmentation du budget de 724 000 € de ces derniers, du fait du coût élevé des lustres, composante esthétique essentielle du projet architectural ;

- **le redéploiement des services de l'EPCF et le transfert des PC** La complexité de l'ordonnancement des travaux et l'impact de ces travaux en site occupé ont été insuffisamment pris en compte, ce qui conduit à abonder le budget de l'opération de 2,751 M d'€ ;

- **la modernisation de l'aile de la Belle Cheminée** La salle d'exposition située au 1^{er} étage doit être livrée fin janvier 2019, en vue de la mise en place de l'exposition « la maison de l'Empereur » coproduite avec le musée des Beaux-Arts de Montréal. Néanmoins des découvertes archéologiques lors de l'excavation des sous-sols ont interrompu les travaux du rez-de-chaussée, qui retarderont la livraison des espaces de restauration. Il en découle une évolution des coûts de 622 000 € ;

- **la protection périmétrique** Cette opération initialement prévue dans la phase 2 du schéma directeur a été intégrée à la phase 1 à la suite du cambriolage du musée Chinois. Le choix de la technologie retenue nécessite une réévaluation du budget et un ajustement du calendrier.

L'avenant n°2 approuvé par le conseil d'administration prend en compte une augmentation de 2 432 000 € de l'enveloppe financière qui porte le coût global de la phase 1 du schéma directeur à 44 720 000 € TTC, et un allongement d'un an de la durée globale de la première phase portée à cinq ans.

- **Avenant n°4 à la convention de mandat du 25 mai 2011 relative à la restauration du théâtre impérial Cheikh Kalifa Bin Zayed Al Nahyan**

La restauration du théâtre impérial bénéficie du mécénat du président des Emirats Arabes unis, conformément à la convention passée en 2007, en marge de l'accord prévoyant la réalisation du Louvre-Abou Dabi, avec un montant de 5 millions d'euros reconductibles. Un premier versement a permis la restauration de la salle et l'ouverture du théâtre au public en avril 2014. Le versement de cinq millions d'euros complémentaires en décembre 2016 permet de procéder à l'achèvement de la restauration de la scène et des espaces périphériques (salons et vestibules) prévu au printemps 2019.

Cet avenant a pour objet de **diminuer le budget global de l'opération de 300 000 €**. Cette somme correspondait à la conception et la réalisation d'un mobilier spécifique en cas d'utilisation du théâtre à des fins de spectacle. Compte tenu du caractère exceptionnel d'une telle utilisation, l'Établissement a décidé d'avoir recours à la location de matériel en cas de besoin.

L'enveloppe de 300 000 € permettra de financer : le dispositif scénique (cadre de scène) et le cadencement des changements de décors, la coédition d'un ouvrage de référence, la conception de nouvelles visites et la traduction de documents, la création d'une borne de consultation pour les PMR, une démarche d'éducation artistique et culturelle avec l'association « Orchestre à l'école » ainsi que dans le cadre du jumelage avec la ZSP

de Savigny le Temple, mais aussi les frais liés à l'inauguration du théâtre.

- **Acceptation du legs de Mademoiselle Jacqueline Bory**

Il s'agissait :

- d'approuver le legs consenti en 2002 par mademoiselle Jacqueline Bory au profit du château de Fontainebleau, laquelle est décédée en juillet 2017. **Ce legs, évalué à environ 1 052 940 €, est constitué : d'une maison à Vanves, d'un appartement et une studette à Antibes, d'une maison à Thoirette (Jura) et de liquidités diverses ;**

- de déléguer au Président les attributions qui lui reviennent sans limitation de seuil en vue de la liquidation de la succession et seulement dans ce cadre (une délibération du conseil d'administration du 25 juin 2013 donne au Président la possibilité de conclure tout contrat et convention dans la limite de 500 000 € TTC. Parmi les biens immobiliers légués il est espéré que la maison de Vanves, en particulier, soit vendue au dessus de ce seuil, d'où cette délibération).

- **Budget initial 2019**

Les ressources financières prévisionnelles de l'Établissement s'élèvent à 20 867 756 € pour 2019, en augmentation de 3 308 505 € par rapport à 2018 (évolution liée principalement au mécénat affecté à la restauration de l'escalier en fer-à-cheval).

Ce budget est constitué de :

→ la subvention pour charge de service public versée par le ministère de la Culture : **2 493 930 €** ;

→ la subvention d'investissement du ministère de la Culture : **10 796 017 €** destinée principalement au financement des travaux du schéma directeur ;

→ les recettes propres (billetterie, occupations domaniales, recettes diverses) **3 640 029 €** ;

- les ressources liées à la billetterie représentent 2 871 891 € (2 319 891 € pour le droit d'entrée, 244 000 € pour les visites guidées, 15 000 € pour le droit de réservation, 263 000 € pour la location des outils de médiation...) avec une prévision d'augmentation de la fréquentation globale de + 4% et une fréquentation des visites payantes de + 3% avec un panier moyen de 10,90 €.

- les « privatisations » d'espaces : 432 000 €. L'établissement a pris en compte un probable fléchissement de cette ressource en raison des travaux programmés, qui limitent les espaces disponibles pour les tournages avec des conditions d'occupation dégradées (nuisances visuelles, pollution sonore...).

- les occupations domaniales de longue durée : 277 000 €, dont les loyers des logements de fonction y compris le loyer lié à l'occupation du Quartier Henri IV par l'agence d'attractivité de Seine et Marne : 164 500 €...

- les recettes diverses : 59 138 €.

→ les subventions versées par l'État autre que le ministère de la culture : **227 000 €** (opération « C'est mon patrimoine » : 8 000 €, jumelage avec la ZSP de Savigny le Temple : 30 000 €, contribution du fonds du Patrimoine pour l'acquisition du cabaret égyptien de la collection Baron-Cohen : 150 000 €...);

→ les financements publics fléchés : **626 000 €** (149 000 € pour le FHA, 400 000 € pour la protection périmétrique...);

→ les recettes propres fléchées : **3 084 780 €** (pour la restauration de l'escalier du fer-à cheval : 900 000 € grâce au legs de mademoiselle Bory, 800 000 € par la Fondation Al Thani et 140 000 € par la Fondation du Patrimoine, le versement du loyer pour la prolongation du prêt de la sculpture en bronze l'Apollon du Belvédère au Louvre Abou Dabi : 497 000 €...).

A noter que l'EPCF s'est vu alloué par le ministère en fin d'année une subvention complémentaire exceptionnelle de 500 000 €, laquelle vient à point nommé pour ne pas présenter un budget trop dégradé. Malgré tout on constate un résultat déficitaire de 452 833 €.

Vos représentants des personnels ont mis l'accent sur :

- la fréquentation, qui depuis plusieurs années tangente les 500 000 visites, tantôt au delà tantôt en deçà, sans véritablement décoller ni dessiner une courbe de progression dynamique, alors que l'établissement fait feu de tout bois pour accroître sa notoriété et séduire de nouveaux visiteurs, et ce au prix d'un effort particulièrement

soutenu de l'ensemble des équipes du château et d'une programmation culturelle de qualité. Dans ce contexte, le pas à franchir pour atteindre l'objectif des 700 000 visites en 2026 apparaît de plus en plus relever du défi. Les conditions climatiques, le risque terroriste, les mouvements sociaux ou les crises de toute nature... qui sont régulièrement avancés pour expliquer les variations de fréquentation ne doivent plus servir de prétextes, tant ces aléas font désormais partie intégrante de notre environnement.

- la création de quatre postes budgétaires pour 2019 destinés à accompagner le schéma directeur. Le choix du profil des emplois retenu les destine à pourvoir des fonctions de niveau supérieur, alors que certaines priorités définies il y a plusieurs années semblent passer au second plan (ainsi les besoins propres au dédoublement des PC pour ne citer que cet exemple). Si on veut bien comprendre que la réussite du schéma directeur peut dépendre de la capacité de l'établissement à se doter de compétences particulières, on n'aura de cesse de marteler que les besoins sont partout et dans tous les services. Ne pas créer des postes dits d'exécution de catégorie C, n'est pas un bon signal envoyé à toute une partie des personnels. En considération du fait que l'écrasante majorité des postes créés depuis la création de l'établissement public relèvent des catégories A et B, la Direction se doit de prendre conscience que ces orientations ne plaident pas pour une adhésion totale de l'ensemble des personnels aux projets de l'établissement, et loin d'en renforcer la cohésion pourraient plus sûrement engendrer une fracture au sein de la communauté de travail.

Abstention de vos représentants des personnels sur le budget 2019

• **Présentation de la stratégie commerciale de l'établissement**

La mise en œuvre du schéma directeur a conduit l'établissement à définir une stratégie de développement au travers d'une stratégie commerciale. Pour élaborer celle-ci l'établissement s'appuie sur une étude de positionnement dont les conclusions ont été rendues à l'été 2016.

Un exposé relatif à la stratégie commerciale de l'EPCF a été présentée au conseil d'administration, laquelle se décline en trois volets distincts :

- **la fréquentation et les recettes liées à la billetterie** avec comme première étape une fréquentation de 562 000 visites en 2021 et 2 835 346 € de recettes de billetterie (pour un total de 3 355 000 € de recettes commerciales). Pour y parvenir l'EPCF entend développer des activités complémentaires pour les groupes touristiques et les entreprises, « packager » l'offre culturelle et l'offre des concessionnaires, et développer les visites adaptées à des cibles haut de gamme et en anticipant la mise en œuvre du double parcours de visite qui doit se mettre en place en 2022.

- **la valorisation domaniale de courte durée : les privatisations**, dont les axes de progression passeront par l'amélioration du confort des espaces, une offre de mariage haut de gamme et une fiabilisation d'une liste de prestataires répondant au cahier des charges du château en s'attachant à développer des partenariats selon le modèle de l'INSEAD, afin de ne pas être captif d'un seul gros partenaire.

- **la valorisation domaniale de longue durée : les concessions commerciales** dont la progression des redevances repose pour une grande part sur la nouvelle offre de restauration prévue en 2020, en remplacement du salon de thé fermé depuis fin 2016 pour permettre les travaux de modernisation de l'aile de la Belle-Cheminée. A l'issue des travaux du rez de chaussée de l'aile, un nouveau restaurant agrandi et modernisé s'y implantera.

A signaler que le château entend valoriser la marque *Château de Fontainebleau* laquelle a été déposée à l'INPI en 2017. Cette valorisation commerciale se déclinera sous la forme de licences ou d'association de marques. Pour l'aider dans sa démarche le château s'est adjoint les services du cabinet LLR pour un accompagnement sur les questions de propriétés intellectuelles, ainsi que le cabinet d'avocat Pinsent Masons dans le cadre d'un mécénat de compétence.

Les deux derniers points de l'ordre du jour qui ont été abordés concernaient **la politique achat** et **le contrôle interne budgétaire et comptable**.

Vos représentants des personnels présents à ce Conseil d'administration : Dominique Perrin et Richard Sabatin

Fontainebleau le 04 janvier 2019